

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 3 NOVEMBRE

Les dossiers pour avis

Approbation du Compte Rendu du Comité Technique du 2 juin 2015.

Un dispositif de sortie des « logés » avait été convenu entre la Direction et les Organisations Syndicales. Sauf, que la Direction à la suite de cet accord à permis à 4 personnes de garder leurs avantages financier sans contre parties et sans en discuter en Comité Technique.

Après des échanges sur ce point sensible le vote à eu lieu.

7 abstentions : CFDT, SUD, CGT , Avenir Secours

1 pour : FO

Entretien professionnel des officiers SPP pour 2015.

L'entretien professionnel des officiers SPP rattachés à la CAP nationale est normé au niveau national. Le SDIS44 nous présentait la proposition de la DGSCGC avec une simple modification.

Pour les votes 8 pour

Condition de mobilité des sergents

En 2013, lors de la mise en place de la filière, les syndicats œuvrent avec un réel soutien des sapeurs pompiers et obtiennent la nomination des caporaux aux grades de sergent une équipe.

En contrepartie, la Direction prévoit le redéploiement des effectifs afin d'obtenir des "pyramidages" cohérents entre structures. 226 agents sur la période 2013 à 2018 bénéficient de cette avancée.

A titre d'information, cela représente, à la fin de la période transitoire, un surplus par rapport aux besoins de 100 sergents une équipe.

En 2013, seule la CFDT vote "pour" suite aux négociations

Nous pouvons imaginer que, sans ce vote de notre part, la Direction aurait éventuellement effectué des choix différents.

Si l'ensemble des sergents une équipe sont nommés sur place, nous atteindrons entre 200 et 400% de sergents CA1 dans les CIS de 1ère et 2ème catégorie, au détriment des CIS de 3ème et 4ème catégorie qui seraient entre 0 à 93%, donc en défaut de réponses opérationnelles.

Lors de la réunion préparatoire sur les conditions de mobilités des sergents une équipe, la CFDT a souhaité connaître les effectifs des sergents une équipe SPV, afin de comparer entre les structures le nombre total de sergents une équipe. Cela nous aurait permis de visionner si la différence réelle est si importante et de juger la nécessité de la mobilité. Notre demande n'a pas abouti et nous le regrettons, car selon les dossiers, les SPV sont intégrés ou pas. Par rapport à l'ensemble des points évoqués précédemment, la CFDT ne pouvait pas voter pour ou contre ce dossier.

Au niveau des votes : 5 contres (Sud, FO et CGT)

0 pour

4 abstentions (3 CFDT et après beaucoup d'hésitation Avenir Secours s'est abstenue)

Actualisation du référentiel des emplois des PATS

Dossier aussi complexe que le précédent. La CFDT est pratiquement la seule à être intervenue sur ce dossier, laissant les OS à leurs interrogations sur le fonctionnement des organigrammes des PATS.

Nous avons rappelé au Président que sur ce dossier, la forme et le fond ne nous convenaient pas. Pour ce qui est de la forme, le dossier a été présenté 3 semaines avant le CT sans seconde réunion de négociation. Un peu rude pour une direction qui prône le dialogue social à tout va. Cela s'est fait un peu à la « hussarde ». Ces 3 semaines n'ont pas permis de présenter le dossier aux agents avant de prendre une réelle décision.

Pour le fond, même si une partie de ce dossier nous convient, il reste une part d'ombre sur certains emplois et leur adéquation aux futurs postes. Cela manque un peu de clarté et de transparence. Quid par exemple de la disparition des emplois de dessinateur. Pourquoi dans la catégorie B certains postes sont quantifiés sur 3 grades et d'autres que sur un seul au lieu de deux ...

Après de âpres discussions, nous avons rappelé à Mr Ploteau et au nouveau directeur que, devant la présentation de ce dossier, les agents étaient dans la méfiance alors qu'aujourd'hui ils veulent plutôt être dans la confiance. Nous avons demandé le report du dossier au prochain CT.

Le Col Ferlay a proposé de reporter le dossier pour le prochain CT, cela a été accepté.

Donc pas de vote.

- Modifications des tableaux des effectifs : RAS

Vote pour :CFDT 3, Fo 1, AS 1

Abstention : Sud 2 et Cgt 1

- Règles de recrutement et gestion des SPP engagés comme SPV

Le SDIS44 se donne la possibilité en cas d'accroissement temporaire de risque d'accepter la double affectation SPP/SPV dans le même centre. Nous pensons que cela permettra de répondre à un besoin ponctuel de service public mais d'un autre côté nous avons peur à l'abus de la situation. Abstention de notre part sur ce dossier.

Vote Pour : Avenir Secours

Abstention 3 Cfdt

Contre : 2 Sud , 1 CGT et 1 FO

Plan de prévention des RPS et de la QVT

Afin de formaliser une demande subvention, la Direction nous a demandé de nous prononcer sur le plan de prévention quia été validé en 2014 par le CHSCT. Pas mal d'actions pour lutter contre les RPS et pour une meilleure Qualité de Vie au Travail. C'est un programme très vaste qui sera subventionné.

Vote pour : Toutes les OS

Modification de l'organisation des gardes du CIS Ancenis

Le chef de groupement de Riaillé a présenté le dossier. Nous avons beaucoup d'interrogations sur la mise en place des gardes de 24h et le positionnement de SPP le week end sur le CIS Ancenis, surtout au vu de l'effectif actuel. La modification sera accompagnée d'une période d'évaluation. Devant les besoins pour améliorer la réponse opérationnelle, et par manque de visibilité par rapport à l'effectif, nous nous sommes abstenus.

Vote Contre : 1 FO et 1 CGT

Vote abstention : 3 CFDT

Vote pour : 2 SUD et 1 Avenir Secours

DOSSIERS POUR INFORMATION

Temps partiel

Suite à nos différentes interventions sur ce sujet, nous attendons toujours une décision sur les quotas de temps partiel par service. Chose qui ne se fera pas. La Direction opte pour laisser le choix aux responsables de service sur l'acceptation d'un temps partiel (pour convenance) dans leur équipe. Pour ce dossier, la Direction nous a fait un état des lieux du temps partiel sur le SDIS44 :26 temps partiels de droit, ce qui représente 5.5équivalents temps plein (ETP) et 48 temps partiels pour convenance, soit 8.5 ETP. Le SDIS44 remettra à jour une note ainsi que le formulaire de demande de temps partiel.

Nous leur avons rappelés aussi la notion de « par tacite reconduction ».

Etude des primes de spécialité

Présentation d'un travail d'étude sur les différentes primes de spécialité des SPP en soulevant le fait que certains SPP touchaient ces primes mais n'exercent plus ces dites spécialités. En 2016 la Direction nous proposera de travailler sur ce dossier.

Contrôle des arrêts maladie

Présentation de l'obligation faite au fonctionnaire suite au décret de 2014, de déclarer tout arrêt de travail dans les 48h. La Direction fera une note à l'ensemble des agents pour rappeler la procédure en cas d'arrêt. En cas de manquement répétés il y aura une sanction financière. Nous avons demandé à ce que les agents soit de nouveau informés.

Guide d'usage des médias sociaux

Présentation de la part du service communication, d'un guide d'usage des réseaux sociaux. Suite au débordement lors d'intervention (diffusion de vidéo lors d'inter), la Direction a décidé de rappeler à travers ce guide les principes de confidentialité sur intervention et du respect de l'image du SDIS44.

Nous avons demandé à présenter également ce dossier en CCDSPV car pour nous il s'adresse autant aux agents du SDIS qu'aux SPV.

Lever de la Séance 17h45